



Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle – SDE54

COMITE SYNDICAL

DU 30 JANVIER 2026

Recueil des délibérations

COMITE SYNDICAL

1.	Désignation du secrétaire de séance	3
2.	Approbation des procès-verbaux des comités	4
3.	Débat d’Orientation Budgétaire 2026	5
4.	Contrat d’assurance risques statutaires du personnel	6
5.	Groupement de commande IRVE porté par le SDE54	8
6.	Mise à disposition de bornes IRVE à UEM	10



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
60	21	21

Date de la seconde convocation 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu uniquement en visioconférence, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents :

ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BLASIS David, BORDEAUX Isabelle, BOYÉ Gérard, CANNONE Vincent, DAVILLER Sébastien, GOBERT Jean-Louis, GOEPFER Dominique, GUERARD Noël, HEYOB Olivier, LAGRANGE Daniel, LARA Lionel, LAVOIL Jacques, LEHEUX Bernard, LEPRUN Catherine, MATHIEU Eric, ROBERT Dominique, TRITZ Olivier, VARIS Pierre, WAGNER René.

Absents :

ANDRE Gérard, BABA AHMED Tsamime, BEGORRE MAIRE Odile, BIET Thierry, CAVAZZANA Marc, CAYET Michel, COLIN Didier, COLIN Stéphane, COLIN Xavier, CZMIL CROCCO Pascal, DUMONT Margaret, FERRARI Jacques, FLAVENOT Christian, FRASNIER François, GEOFFROY Richard, GRIS Alain, GUYON Denis, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, LANGARD Alain, LEFEBVRE Raynald, MATHIEU Joël, MARQUIS Noël, MAXANT Jean-Jacques, MOUGINET Dominique, OLRÉ Alexandre, PANO Jocelyne, PICARD Denis, PIERRET Jean-Jacques, PISIU Philippe, POTTS Patrick, RUSTOM Lina, SCHMITT André, SIBILLE Nicolas, SIMON Jordan, STAROSSE Jean Luc, THIEBAUT Yves, VINCENT Yvon, WEYER Thierry.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du secrétaire de séance
N° de délibération : 01_2026.01.30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	0	21	0	0	0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :

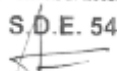
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Noël GUERARD secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 02 février 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.02.02 12:20:18 +0100
Ref:10352508-15810147-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
60	21	21

Date de la seconde convocation
26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu uniquement en visioconférence, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents :

ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BLASIUS David, BORDEAUX Isabelle, BOYE Gérard, CANNONE Vincent, DAVILLER Sébastien, GOBERT Jean-Louis, GOEPFER Dominique, GUERARD Noël, HEYOB Olivier, LAGRANGE Daniel, LARA Lionel, LAVOIL Jacques, LEHEUX Bernard, LEPRUN Catherine, MATHIEU Eric, ROBERT Dominique, TRITZ Olivier, VARIS Pierre, WAGNER René.

Absents :

ANDRE Gérard, BABA AHMED Tsamime, BEGORRE MAIRE Odile, BIET Thierry, CAVAZZANA Marc, CAYET Michel, COLIN Didier, COLIN Stéphane, COLIN Xavier, CZMIL CROCCO Pascal, DUMONT Margaret, FERRARI Jacques, FLAVENOT Christian, FRASNIER François, GEOFFROY Richard, GRIS Alain, GUYON Denis, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, LANGARD Alain, LEFEBVRE Raynald, MATHIEU Joël, MARQUIS Noël, MAXANT Jean-Jacques, MOUGINET Dominique, OLYR Alexandre, PANO Jocelyne, PICARD Denis, PIERRET Jean-Jacques, PISIU Philippe, POTTS Patrick, RUSTOM Lina, SCHMITT André, SIBILLE Nicolas, SIMON Jordan, STAROSSE Jean Luc, THIEBAUT Yves, VINCENT Yvon, WEYER Thierry.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur les procès-verbaux des comités du 06.10.2025 et du 26.01.2026
N° de délibération : 02_2026.01.30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	0	21	0	0	0

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

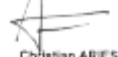
APPROUVE les procès-verbaux des comités du 06.10.2025 et du 26.01.2026, ci-joints.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 2 février 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.02.02 12:20:15 +0100
Ref:10352520-15610173-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
60	21	21

Date de la seconde convocation 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu uniquement en visioconférence, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents :

ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BLASIS David, BORDEAUX Isabelle, BOYÉ Gérard, CANNONE Vincent, DAVILLER Sébastien, GOBERT Jean-Louis, GOEPFER Dominique, GUERARD Noël, HEYOB Olivier, LAGRANGE Daniel, LARA Lionel, LAVOIL Jacques, LEHEUX Bernard, LEPRUN Catherine, MATHIEU Eric, ROBERT Dominique, TRITZ Olivier, VARIS Pierre, WAGNER René.

Absents :

ANDRÉ Gérard, BABA AHMED Tsamime, BEGORRE MAIRE Odile, BIET Thierry, CAVAZZANA Marc, CAYET Michel, COLIN Didier, COLIN Stéphane, COLIN Xavier, CZMIL CROCCO Pascal, DUMONT Margaret, FERRARI Jacques, FLAVENOT Christian, FRASNIER François, GEOFFROY Richard, GRIS Alain, GUYON Denis, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, LANGARD Alain, LEFEBVRE Raynald, MATHIEU Joël, MARQUIS Noël, MAXANT Jean-Jacques, MOUGINET Dominique, OLYR Alexandre, PANO Jocelyne, PICARD Denis, PIERRET Jean-Jacques, PISIU Philippe, POTTS Patrick, RUSTOM Lina, SCHMITT André, SIBILLE Nicolas, SIMON Jordan, STAROSSE Jean Luc, THIEBAUT Yves, VINCENT Yvon, WEYER Thierry.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

N° de délibération : 03_2026.01.30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	0	21	0	0	0

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) le débat d'orientation budgétaire nécessite une délibération du comité du SDE54.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'approbation du budget primitif 2026, dont le rapport est joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 02 février 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.02.02 12:20:30 +0100
Ref:10352527-15610187-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
60	21	21

Date de la seconde convocation
26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu uniquement en visioconférence, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents :

ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BLASIS David, BORDEAUX Isabelle, BOYÉ Gérard, CANNONE Vincent, DAVILLER Sébastien, GOBERT Jean-Louis, GOEPFER Dominique, GUERARD Noël, HEYOB Olivier, LAGRANGE Daniel, LARA Lionel, LAVOIL Jacques, LEHEUX Bernard, LEPRUN Catherine, MATHIEU Eric, ROBERT Dominique, TRITZ Olivier, VARIS Pierre, WAGNER René.

Absents :

ANDRE Gérard, BABA AHMED Tsamime, BEGORRE MAIRE Odile, BIET Thierry, CAVAZZANA Marc, CAYET Michel, COLIN Didier, COLIN Stéphane, COLIN Xavier, CZMIL CROCCO Pascal, DUMONT Margaret, FERRARI Jacques, FLAVENOT Christian, FRASNIER François, GEOFFROY Richard, GRIS Alain, GUYON Denis, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, LANGARD Alain, LEFEBVRE Raynald, MATHIEU Joël, MARQUIS Noël, MAXANT Jean-Jacques, MOUGINET Dominique, OLRÉ Alexandre, PANO Jocelyne, PICARD Denis, PIERRET Jean-Jacques, PISIU Philippe, POTTS Patrick, RUSTOM Lina, SCHMITT André, SIBILLE Nicolas, SIMON Jordan, STAROSSE Jean Luc, THIEBAUT Yves, VINCENT Yvon, WEYER Thierry.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Contrat d'assurance risques statutaires du personnel – Mandat CDG54 consultation
N° de délibération : 04_2026.01.30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	0	21	0	0	0

Le Comité Syndical

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°88-552 du 14 mars 1988 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant :

- que la collectivité doit assurer la couverture des charges financières résultant des risques statutaires (maladie, maternité, AT/MP, décès, congés longue maladie, etc.) concernant ses agents titulaires et stagiaires ; ainsi que ses agents contractuels de droit public.
- que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle se propose de lancer, au nom et pour le compte des collectivités ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique ;
- qu'il convient, afin d'obtenir des conditions contractuelles et tarifaires optimales, de se regrouper dans une procédure mutualisée conduite par le Centre de Gestion ;
- que la collectivité souhaite adhérer à cette démarche.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

- Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Le nombre d'agent affiliés à la CNRACL est au 01/01/2026 de 3 agents.

Le nombre d'agent affiliés à l'IRCANTEC est au 01/01/2026 de 3 agents.

Ce contrat présentera les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat** : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2027 ;
- **Régime du contrat** : Capitalisation.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre Collectivité / Etablissement public, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

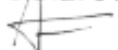
- **DE DONNER** mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle pour conduire au nom et pour le compte de la collectivité.
 - o Les opérations de consultation et de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique ;
 - o L'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel ;
 - o La signature du marché avec l'assureur retenu en tant que mandataire de la collectivité.
- Il est entendu que si les conditions obtenues par le centre de gestion ne convenaient pas à notre Syndicat, la possibilité demeure de ne pas adhérer au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 02 février 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.02.02 12:20:22 +0100
Ref:10352538-15610205-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
60	21	21

Date de la seconde convocation
26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu uniquement en visioconférence, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents :

ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BLASIS David, BORDEAUX Isabelle, BOYE Gérard, CANNONE Vincent, DAVILLER Sébastien, GOBERT Jean-Louis, GOEPFER Dominique, GUERARD Noël, HEYOB Olivier, LAGRANGE Daniel, LARA Lionel, LAVOIL Jacques, LEHEUX Bernard, LEPRUN Catherine, MATHIEU Eric, ROBERT Dominique, TRITZ Olivier, VARIS Pierre, WAGNER René.

Absents :

ANDRE Gérard, BABA AHMED Tsamime, BEGORRE MAIRE Odile, BIET Thierry, CAVAZZANA Marc, CAYET Michel, COLIN Didier, COLIN Stéphane, COLIN Xavier, CZMIL CROCCO Pascal, DUMONT Margaret, FERRARI Jacques, FLAVENOT Christian, FRASNIER François, GEOFFROY Richard, GRIS Alain, GUYON Denis, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, LANGARD Alain, LEFEBVRE Raynald, MATHIEU Joël, MARQUIS Noël, MAXANT Jean-Jacques, MOUGINET Dominique, OLYR Alexandre, PANO Jocelyne, PICARD Denis, PIERRET Jean-Jacques, PISIU Philippe, POTTS Patrick, RUSTOM Lina, SCHMITT André, SIBILLE Nicolas, SIMON Jordan, STAROSSE Jean Luc, THIEBAUT Yves, VINCENT Yvon, WEYER Thierry.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le groupement de commande IRVE porté par le SDE54
N° de délibération : 05_2026.01.30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	0	21	0	0	0

Le Président rappelle au comité que par arrêté préfectoral du 17/05/2022, le SDE 54 est compétent pour la création et l'entretien de bornes de recharge pour les véhicules électriques, c'est pourquoi il est nécessaire d'organiser des marchés de fourniture et de pose des bornes et leur exploitation.

D'autre part, le Président informe qu'un groupement de commande organisé par le SDE 54 pour mutualiser la fourniture, pose, l'entretien, l'exploitation et la supervision de bornes de recharge de véhicules électriques avait été créé en 2023 et arrivera à terme le 31/12/2026. Il est donc nécessaire de relancer le groupement de commande.

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention à intervenir entre le SDE54 et les collectivités créant et organisant un groupement de commandes dans les conditions visées aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement de commandes est constitué en vue de la passation d'accords-cadres à bons de commande correspondant aux besoins communs des entités publiques du département pour la fourniture et la pose des bornes, leur mise en service et leur exploitation.

La mission de coordonnateur du groupement sera assurée par le SDE54 dans les conditions décrites dans la convention jointe en annexe de la présente délibération et chacun des membres du groupement s'assurera, pour ce qui les concerne, de leur exécution au travers des bons de commande résultant des accords-cadres attribués.

La présente convention de groupement entrera en vigueur à la signature des représentants des membres du groupement et se terminera à la fin de l'exécution du dernier marché ou accord-cadre valide.

Sur proposition du président et entendu son rapport, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la passation de la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe,

- **AUTORISE** le lancement des procédures de passation de marchés accords-cadres dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et les marchés accords-cadres après attribution ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 02 février 2023

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2023.02.02 12:20:37 +0100
Ref:10352788-15610562-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
60	21	21

Date de la seconde convocation
26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu uniquement en visioconférence, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents :

ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BLASIS David, BORDEAUX Isabelle, BOYÉ Gérard, CANNONE Vincent, DAVILLER Sébastien, GOBERT Jean-Louis, GOEPFER Dominique, GUERARD Noël, HEYOB Olivier, LAGRANGE Daniel, LARA Lionel, LAVOIL Jacques, LEHEUX Bernard, LEPRUN Catherine, MATHIEU Eric, ROBERT Dominique, TRITZ Olivier, VARIS Pierre, WAGNER René.

Absents :

ANDRE Gérard, BABA AHMED Tsamime, BEGORRE MAIRE Odile, BIET Thierry, CAVAZZANA Marc, CAYET Michel, COLIN Didier, COLIN Stéphane, COLIN Xavier, CZMIL CROCCO Pascal, DUMONT Margaret, FERRARI Jacques, FLAVENOT Christian, FRASNIER François, GEOFFROY Richard, GRIS Alain, GUYON Denis, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, LANGARD Alain, LEFEBVRE Raynald, MATHIEU Joël, MARQUIS Noël, MAXANT Jean-Jacques, MOUGINET Dominique, OLRÉ Alexandre, PANO Jocelyne, PICARD Denis, PIERRET Jean-Jacques, PISIU Philippe, POTTS Patrick, RUSTOM Lina, SCHMITT André, SIBILLE Nicolas, SIMON Jordan, STAROSSE Jean Luc, THIEBAUT Yves, VINCENT Yvon, WEYER Thierry.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur la mise à disposition de bornes de recharge de véhicules électriques sous compétence du SDE54 intégrées dans le périmètre d'appels à initiative privée conduit par le syndicat

N° de délibération : 06_2026.01.30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	0	21	0	0	0

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Appel à Initiative Privée attribué à l'UEM pour la pose de 28 bornes de recharge des véhicules électriques sur le territoire de la Communauté de Communes de Mad et Moselle et celle du Pays du Saintois, il a été décidé en accord avec les EPCI concernés de mettre à disposition de UEM les bornes de recharges existantes en bon état de fonctionnement, relevant de la compétence IRVE du SDE54, au lieu de les déposer à cause de l'implantation de nouvelles bornes par l'opérateur privé.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention cadre de mise à disposition des bornes de recharge des véhicules électriques relevant de la compétence IRVE du SDE54, ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions particulières pour les bornes susvisées qui sont situées dans le périmètre des appels à initiatives privées portés par le SDE54, ainsi que tous les actes afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 02 février 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.02.02 12:20:41 +0100
Ref:10352807-15810595-1-D
Signature numérique
Le président